

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoints, M. Jacky GILLET, M. Robert LEBLANC, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Julie POUPART arrivée à 20h50, M. Cédric BOUGON, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR

Mme Servane GESRET a donné pouvoir à Mme Christelle MEUNIER

Absent : Mme Chantal ALLEE

Secrétaire de séance : M. Mickaël CARDIN

Date de la convocation et d'affichage : 18 février 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Objet de la Délibération
n°20220224-020

- **CONSEIL MUNICIPAL :**

- **COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION EROSION**

Pour rappel, le Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre (SMAP) :

- 97 communes regroupées pour la plupart en communautés d'agglomération ou de communes et en syndicats intercommunaux,
- Alimente en eau potable un territoire correspondant au tiers du département des Côtes d'Armor, peuplé d'environ 220 000 habitants
- retenue constituée par le barrage de la Ville Hatte, situé sur l'Arguenon, d'une capacité de 11 500 000 m3 et couvrant 200 hectares
- usine du syndicat, implantée à Pléven, à côté du barrage, produit en moyenne, chaque année, 11 500 000 m3 d'eau potable, soit plus de 30 000 m3 par jour.

Lors du traitement de l'eau avant distribution, l'usine retire, chaque jour, en moyenne, 8 tonnes de terre, de l'eau brute pompée. L'eau pompée représente 10% de la quantité totale de l'eau de l'Arguenon.

Si l'on traduit ces tonnes ou m3 de terre, en un équivalent de surface sur une épaisseur de 33 cm de terre arable, cela correspond à plus de 5 ha de terre qui s'évanouissent chaque année dans la rivière.

Le Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre a décidé de soutenir les initiatives locales qui seront prises pour enrayer cette érosion. Il a donc proposé à chacune des communes du territoire du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye touchées par ce phénomène, d'engager avec toutes les parties prenantes, une réflexion devant déboucher sur un programme d'actions adaptées.

Sur Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle, pour lancer l'opération, trois réunions d'information ont été organisées avec les agriculteurs : le 3 juin 2021, le 23 juin 2021, le 3 décembre 2021. Une bonne vingtaine d'agriculteurs y ont participé.

Mais le projet butait sur la façon de s'y prendre, sur la méthode. Finalement après la réunion d'un petit groupe de travail le 11 janvier dernier, il a été proposé de retenir la façon de procéder suivante :

- 1- Découper le territoire communal en 4 zones :
 - les sous-bassins versants de la Rosaie et de La Rieule sur Dolo,
 - l'aval de l'Arguenon, du ruisseau de l'étang du Guillier jusqu'à Jugon, sur Saint-Igneuc,
 - le territoire de l'ancienne commune de Lescouët,
 - l'amont de l'Arguenon à la fois sur Dolo et Saint-Igneuc.

La limite précise de ces zones, s'il en faut une, sera délimitée sur le terrain par la commission communale.

- 2- Sur chacune de ces zones, les techniciens de Lamballe Terre et Mer et de la Chambre d'Agriculture feront un premier travail de terrain qui pourra aboutir à des propositions d'actions susceptibles d'être mises en place pour limiter l'érosion (échanges de parcelles, mode de culture, talus, etc.). A ce stade, il ne s'agit en aucun cas d'un programme d'actions, mais **d'éléments devant servir de base de discussion et à alimenter le travail de terrain de la commission communale.**

3- Mise en place d'une commission communale composée d'agriculteurs et d'élus qui se déplacera sur le terrain pour, à partir du travail préparatoire indiqué ci-dessus, établir des préconisations qui pourront servir de base à l'établissement d'un véritable programme d'actions. **Il s'agira d'une commission « à géométrie variable », dont la composition variera en fonction des quatre zones évoquées ci-dessus.**

4-Etablissement des programmes d'actions par la commission communale. Il est important de rappeler qu'il s'agit d'actions volontaires définies à l'échelon local. Les instances politiques et administratives n'interviendront qu'en soutien, notamment pour la recherche des financements.

C'est sur cette base que les agriculteurs de la commune ont été consultés pour savoir s'ils étaient intéressés pour participer à la commission communale. Une bonne douzaine d'agriculteurs. D'autres, ayant participé aux réunions d'information, n'ont pas répondu et vont être relancés.

Il n'est pas question d'arrêter une composition fixe pour cette commission communale qui doit rester ouverte et adapter sa composition en fonction du secteur de la commune étudié.

Il convient de retenir :

- le principe de la création de cette commission communale composée des agriculteurs déjà volontaires et de ceux qui souhaiteraient s'y joindre par la suite
- de prévoir la participation à cette commission communale, de membres du conseil municipal (4 au moins), sachant qu'il est proposé que Mickaël CARDIN et Jean-Charles ORVEILLON, qui ont déjà participé à toutes les réunions d'information et conduit jusqu'à présent l'opération, en fassent partie .

Pour la suite des opérations, il sera demandé aux deux techniciens de LTM et de la Chambre d'agriculture de terminer leur diagnostic qui sera ensuite soumis à la discussion de la commission lors de déplacements sur le terrain.

Liste des agriculteurs volontaires, pour l'instant :

Mickaël Cardin, Dany Rochefort, Alain Allée, Bruno Hamon, Christophe Tanvé, Juliette Tournois, Romain Lecorgne, Sophie Vergier et Jonathan Busnel, Loïc Rebours, Olivier Michelet, ...

Le Conseil Municipal désigne les élus suivants pour participer aux travaux de la commission érosion : M. Mickaël CARDIN, M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Jacky GILLET, M. Patrick MENARD, M. Thierry LEBOUCHER

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

